

Rapport de la Commission de gestion sur le Préavis municipal N°8 - 2018 - Budget 2019

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Anne Fischer, s'est réunie une première fois le mardi 20 novembre, sans Yvonne Ritter, afin d'examiner le préavis municipal N°8 - 2018 avec les conseillers municipaux et le syndic M. Luc Mouthon, mais en l'absence de M. Jean-Emile Humbert. La Commission a pu poser toutes les questions qui étaient les siennes et recevoir les explications détaillées nécessaires à sa compréhension.

La Commission de gestion s'est réunie une seconde fois dans son intégralité le mercredi 28 novembre afin de discuter et d'élaborer son rapport.

La Commission souhaite faire les remarques suivantes :

- Le budget qui nous est présenté est un budget de fonctionnement qui prévoit les dépenses courantes au plus juste. Il est nécessaire de rappeler qu'une partie importante des charges est facturée par le canton dans un temps ultérieur à la période où doit se faire le budget. La commune doit donc estimer le montant de ces factures, ce qu'elle fait de façon tout à fait plausible. Le retour péréquatif budgété est encore élevé car il semble que nous bénéficierons d'un dernier versement en lien avec le chantier de la route des Montagnes.
- L'excédent de charges, estimé dans le budget 2019 à 76'783 francs, est superposable à celui des années précédentes.
- Différents travaux et projets seront sans doute proposés en 2019 et feront l'objet de préavis que le Conseil Général devra examiner en gardant à l'esprit le budget présenté ce jour.
- Certaines charges ont appelé un questionnement de la part de la Commission de gestion, les réponses ont été tout à fait satisfaisantes. Il s'agit :
 - De l'augmentation du budget des heures de vacation pour les municipaux. En 2018, des problèmes en relation avec la gestion de l'eau ont requis des heures de travail supplémentaires et inattendues. Ces problèmes n'étant pas réglés, une provision était nécessaire pour 2019.
 - Du budget de 49'000 francs pour l'équipement des bureaux administratifs du collège. Cette somme comprend, entre autres, différents objets : achat de meubles, création d'une petite cuisine, achat de matériel informatique. Des devis seront demandés par la Municipalité. Ce montant global nous semblé tout à fait justifié.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°8 - 2018 sur le Budget 2019 tel que présenté.

Marchissy, le 28 novembre 2018

Anne Fischer

Yvonne Ritter

Ronald Marendaz

Yves Jobin

Stéphane Jaquiéry